



Commune de Cartigny

Séance du Conseil municipal du 19 septembre 2016 PROCES-VERBAL

Présent-e-s :	I. Dubouloz, Présidente P.-Y. Christen, C. Curchod, S. Gisler, Y. Cogne, , F. George, J. Loeffel, S. Moget, P.-A. Pignat, N. Pontinelli, J.-M. Schornoz, G. Vouillamoz
Assistent :	C. Zäch, maire D. Bolle de Paoli, adjointe I. Walthert, adjointe S. Lörtscher, secrétaire communale
Excusé :	D. Perron
Procès-verbal :	G.-P. Riedi

La présidente ouvre la séance et excuse **M. Perron**.

Mme Bolle de Paoli a le plaisir d'accueillir **Mme Ritter**, cheffe de la police municipale de Bernex ainsi que **M. Apothéloz**, adjoint au maire à Aire-la-Ville.

Mme Bolle de Paoli indique que **Mme Ritter** vient présenter les fonctions de la police municipale dans le cadre des discussions sur une éventuelle police municipale de la Champagne. Quant à **M. Apothéloz**, il parlera de son expérience à Aire-la-Ville, commune qui a actuellement déjà un pourcentage d'APM.

Mme Ritter explique que la police municipale c'est surtout la proximité, l'assistance et le dialogue. Dans l'organigramme du service, il y a **Mme Ritter**, son remplaçant-chef de poste, un secrétaire et trois groupes de deux agents (un travaillant sur un secteur de Bernex et sur Aire-la-Ville à 10 %, un autre sur le deuxième secteur de Bernex avec un 20 % pour Avully et le troisième sur la Commune de Confignon). Pour la présence sur le terrain, la police municipale travaille du lundi au vendredi de 7h00 à 17h00. Les jeudis et vendredis, il y a un horaire continu jusqu'à minuit, mais le soir il y a une patrouille intercommunale selon la convention avec les communes de Plan-les-Ouates, Onex et Lancy. Ce qui est très important pour la police de proximité, c'est la connaissance du terrain et les agents patrouillent très souvent à pied ou à vélo. La voiture ou les véhicules servent pour se déplacer d'un point A à un point B, vu la taille de la commune de Bernex, mais pas pour patrouiller.

Mme Ritter explique qu'il n'est pas possible de ne faire que de la prévention s'il n'y a pas la dissuasion et la répression derrière. De même, il n'est pas possible de faire uniquement de la répression parce que ce n'est pas constructif.

Parmi les compétences de la police municipale, il y a l'usage accru du domaine public, la lutte contre le bruit ou le maintien de la tranquillité publique. Tout cela, c'est ce que les citoyens remarquent le plus. C'est ce qui crée le sentiment d'insécurité dans un village ou dans une ville. Ce n'est pas la grosse criminalité. Ceux-ci marquent durant un moment, mais cela ne crée pas d'inquiétude dans la vie quotidienne où l'on est plutôt confronté à des déchets, à du bruit ou à des tags qui s'installent. Le travail de fond de la police municipale consiste ainsi à être présent sur le terrain. Tout ce qui est autour de la circulation routière est également de la compétence de la police municipale. Elle a des compétences élargies depuis 2010 et la police municipale peut également contrôler la partie judiciaire (défauts d'assurances par exemple). La police municipale a également le droit de contrôler la personne, de la fouiller, de fouiller les véhicules et fouiller les contenants. La police municipale s'occupe également des chiens, notamment de vérifier si un chien dangereux est enregistré comme il se doit. Concernant la loi sur les stupéfiants, s'il s'agit de cas « légers », la police municipale peut les traiter et, au-delà, c'est une dénonciation qui est faite auprès de la gendarmerie.

La police municipale traite également de tout ce qui concerne la LRDBHD, la vente à l'emporter, la loi sur la fumée, la loi sur les spectacles et les divertissements. Sur ce dernier point, en cas de manifestations, la police municipale s'occupe des demandes d'autorisation, de la mise en place de conseils de sécurité, de la pose de la signalisation provisoire et de la gestion et coordination des partenaires. La police municipale gère, coordonne et contrôle que tout aille bien et elle apporte un support s'il y a besoin de renforts avec la sécurité privée.

De manière générale, ce qui est fondamental pour le travail de toute police, c'est le travail en partenariat. Avec la police cantonale, la collaboration est très étroite. Une fois par semaine, Mme Ritter va au poste de police cantonal pour une séance de partage, pour consulter la main courante, pour la transmission d'informations et pour la mise en place des stratégies avec les ilotiers, le cas échéant.

La mission de la police municipale est d'assurer en priorité la sécurité des citoyens et d'entretenir un climat de confiance. Le fait de se présenter et de faire connaître la police municipale conduit d'ailleurs à ce que les gens l'appellent de plus en plus.

La police municipale a une main courante où est inscrit tout ce qu'elle fait sur le secteur, ce qui permet de produire des statistiques à la fin de l'année.

Mme Bolle de Paoli aimerait savoir si la police municipale peut intervenir quand une voiture ne prend pas la route de contournement d'Aire-la-Ville et traverse le village.

Mme Ritter répond que, s'agissant d'une voie publique, la personne a tout à fait le droit de passer à travers le village.

Mme Bolle de Paoli demande si la police municipale peut toutefois contrôler la vitesse.

Mme Ritter confirme que des contrôles sont faits avec le radar préventif et la police municipale demande aux personnes de s'arrêter pour leur expliquer qu'ils ont la possibilité de prendre la route de contournement. Il n'est toutefois pas possible de les empêcher de passer. Même sur la commune de Bernex, des flyers ont été faits (avec une carte au dos indiquant la route de contournements), car beaucoup de gens passent à l'intérieur du village. Par ailleurs, deux à trois fois par année, la police municipale stoppe les voitures pour sensibiliser leur conducteur à cette problématique. Par contre, il n'est pas possible de les empêcher de prendre une route si ce n'est pas interdit.

Mme Ritter explique que la police municipale cherche davantage à instaurer le dialogue plutôt qu'intervenir de manière répressive. La police municipale a par exemple fait des contrôles aux abords des écoles, car il y avait des abus avec des gens qui, notamment, se parquaient aux entrées. On a donc cherché à faire de la sensibilisation auprès des parents qui amènent les élèves, mais qui n'agissent pas toujours de manière correcte. Une fois que cela a été fait à plusieurs reprises, il n'y a alors plus de discussion s'ils prennent une amende et ils ne peuvent pas dire qu'ils ne savaient pas. La police municipale fait également des présences dans les écoles pour sensibiliser les enfants et se faire connaître d'eux. Il faut qu'ils sachent que la police municipale est à leur disposition s'ils ont un problème ou autre.

La police municipale a également recours au radar préventif qui permet d'avoir des statistiques. Elle a la compétence pour le radar fixe, mais pour moment elle travaille avec la gendarmerie dans ce cas. Grâce aux statistiques du radar préventif, s'il y a trop d'abus, la police municipale prend contact avec la police cantonale pour pouvoir intervenir avec le radar fixe. Ces bases de données tirées du radar préventif sont intéressantes et permettent d'appuyer la demande faite à la gendarmerie. **Mme Ritter** ajoute que les résultats du radar préventifs sont publiés sur le site Internet de la commune de Bernex. Cela permet aux gens de voir que les véhicules ne roulent pas aussi vite qu'on peut le penser. Cela rassure la population qui consulte ces données.

M. Apothéloz remercie M. Loeffel pour son invitation à venir partager l'expérience d'Aire-la-Ville ce soir.

M. Apothéloz explique que la commune d'Aire-la-Ville utilise, à satisfaction, les services de la police municipale de Bernex depuis 2009 à raison de 4 heures par semaine (ce qui correspond à un 10 % de temps). Ce qui a intéressé la commune, c'est le rôle de police de proximité et qui peut aller aux devants des citoyens pour régler des petits problèmes. Il faut également savoir que l'exécutif rencontre en moyenne l'état-major de la police municipale deux fois par année pour définir des objectifs, pour indiquer les soucis rencontrés et les solutions que l'on souhaiterait apporter. Les conseillers municipaux ont pu voir que les amendes d'ordre se comptent pratiquement sur les doigts de la main. Le produit de celles-ci a ainsi été de 460 F pour l'année 2015, autant dire que ce montant n'est pas budgété. On ne cherche pas du tout à faire de l'argent avec la présence de la police municipale. Comme l'a expliqué **Mme Ritter**, cela passe par une phase de prévention, une phase de dissuasion et, de temps en temps, quand on ne peut plus parler au cerveau, il faut parler au porte-monnaie.

M. Apothéloz reçoit mensuellement un extrait anonymisé de la main courante de la police municipale. Il lui importe peu de savoir qui est concerné, mais le fait de savoir quels événements ont eu lieu est intéressant. Si l'événement est important, **M. Apothéloz** a la communication tout de suite. Si c'est un événement qui rentre dans un cadre plus général, **M. Apothéloz** reçoit la main courante en fin de mois. Ce système a été mis en place pour qu'il y ait un suivi et cela fonctionne bien.

M. Apothéloz revient sur le fait que **Mme Ritter** se rend, chaque lundi matin, au poste de gendarmerie de Lancy-Onex où elle consulte la main courante. Ce que **Mme Ritter** oublie de dire, c'est que tout ce temps n'est pas facturé. Il est pris en charge par la police municipale dans le cadre global de sa recherche d'informations. Les 4 heures dévolues à la commune d'Aire-la-Ville sont réalisées sur le terrain. Rien n'est pris pour la partie administrative, ce dont **M. Apothéloz** est gré à **Mme Ritter**.

M. Apothéloz indique que la présence visible de ces policiers municipaux est très appréciée, d'autant qu'ils patrouillent à pied ou à vélo. En définitive, ce sont toujours les mêmes agents qui viennent et les gens finissent par nouer un lien avec eux. Il y a par exemple eu la campagne de sensibilisation auprès

des aînés où un travail a été fait avec la police municipale. Les aînés ont été prévenus par une circulaire que la police municipale allait passer à leur domicile avec le nom et la photo de l'agent. Le rendez-vous était ensuite pris par téléphone, individuellement, par les services de **Mme Ritter** avec chaque aîné. Cela a bien fonctionné et il y a eu des retours très positifs. Cela illustre bien le principe de police de proximité et les gens n'hésitent plus à téléphoner à la police municipale puisqu'on a créé un autocollant avec le numéro de la police municipale. Quand le poste de la police municipale est fermé, l'appel est dévié sur un téléphone portable. Il y a donc toujours un répondant, ce qui est très précieux. Il est également intéressant de savoir que la police municipale peut avoir un rôle social. On peut la solliciter, par exemple dans les périodes de grande canicule, pour faire le tour des aînés.

Mme Ritter ajoute qu'il y a chaque semaine une séance avec les travailleurs sociaux, la police et les services sociaux de Bernex pour analyser les problèmes rencontrés durant la semaine, notamment au niveau des jeunes, pour mettre en place une stratégie commune. Par exemple, si la police municipale doit aller dans la répression, il faut que les travailleurs sociaux expliquent, derrière, pourquoi on est arrivé à cette répression.

M. Apothéloz illustre un cas avec le travail fait avec ces jeunes lorsque des tags ont été faits sous un pont. Entre la police municipale, les travailleurs sociaux et les informations disponibles, il a été possible d'identifier relativement facilement ces jeunes. Une dénonciation a alors été faite, le but n'étant pas de leur prendre de l'argent, mais de leur faire comprendre que ce qu'ils avaient fait n'était pas juste. En définitive, on est arrivé, avec la justice qui s'occupe de ce problème, à convenir qu'ils feraient des travaux d'intérêt général pour payer leur dette. Il s'agit d'avoir quelque chose d'éducatif et qui ne soit pas une manière de les rabaisser.

M. Apothéloz fait remarquer que les conseillers municipaux ont dû entendre parler de cette police municipale intercommunale qu'on aimerait dans la Champagne. L'idée est de garder une police municipale avec les prérogatives de police de proximité qu'elle a maintenant. C'est dans ce but que les communes se mobilisent parce qu'on a tendance à voir que la police municipale est aspirée par la police cantonale. Le problème est que l'on paie pour la police municipale est qu'elle nous échappe.

M. Apothéloz pense que les conseillers municipaux se demandent certainement combien coûte la police municipale. À raison de 10 % de services qui sont utilisés par Aire-la-Ville, la police municipale coûte un peu plus de 16'000 F par année (un agent coûte environ 160'800 F) pour avoir 4 heures de présence hebdomadaire pendant les 52 semaines de l'année.

M. Apothéloz fait remarquer que ce qui intéresse Aire-la-Ville avec la police municipale, c'est d'avoir une réponse immédiate aux appels. Si c'est urgent, **Mme Ritter** se rend disponible ou envoie un collaborateur dans l'heure pour trouver une solution. Cette souplesse et cette disponibilité, la police cantonale ne peut pas l'avoir de par ses fonctions. Cet aspect de la police municipale est essentiel.

Mme Bolle de Paoli aimerait savoir quel est le retour de la part des habitants.

M. Apothéloz répond que le retour est positif à 99 %. Le 1 % d'avis négatif correspond à ceux qui ont reçu une amende. Les gens sont contents d'avoir la police municipale, de pouvoir discuter avec les agents et d'avoir une police qui soit disponible sans être répressive. En fait, ce sont des partenaires et pas des gens qui viennent, qui sanctionnent et qu'on ne revoit plus. Il est intéressant de créer ce lien de confiance en ayant toujours les mêmes agents qui viennent. Créer ce lien de confiance fait qu'on ose aborder les gens.

M. Schornoz aimerait avoir des précisions sur l'appui donné par la police municipale pour les manifestations (qui se déroulent généralement le soir ou le week-end) et savoir si cela fait partie des prestations de base de ces 10 % d'Aire-la-Ville.

Mme Ritter signale que, pour le moment, la police municipale n'a pas encore travaillé sur des manifestations particulières à Aire-la-Ville. Pour le Gena Festival, la sécurité est organisée par la sécurité privée, mais la police municipale patrouille dans la commune pour regarder ce qu'il se passe et vérifier qu'il n'y ait pas de déprédation à côté. **Mme Ritter** précise que cela rentre dans leur pourcentage de travail. Maintenant, même s'il y avait deux agents pour toutes les communes de la Champagne, **Mme Ritter** ne pourrait pas faire en sorte qu'ils s'occupent de toutes les manifestations. Il faut avoir une coordination pour voir les endroits où leur présence est la plus nécessaire. Pour les promotions, on peut par exemple réfléchir s'il faut avoir plusieurs patrouilles qui tournent et qui se déplacent dans les communes à tour de rôle pour voir si tout se passe bien, tout en ayant des antennes de sécurité privée à l'intérieur qui puissent donner l'alerte en cas de problème. **Mme Ritter** indique que cela fait partie des éléments à discuter si une police de la Champagne est mise en place. Surtout, ce que la police municipale fait, c'est d'analyser le besoin et de coordonner le tout (elle est notamment en lien avec les travailleurs sociaux). Le Gena festival a par exemple souvent lieu durant le même week-end que le Ciné-Signal à Bernex et, dans ce cas, il faut naviguer entre les deux. Cela étant, lorsqu'elle est à Bernex, si les travailleurs sociaux à Avully l'appellent en lui disant que « ça chauffe », la police municipale se rend vite sur place et elle va renforcer le dispositif. Ce travail en réseau apporte beaucoup. Par ailleurs, la sécurité privée sera toujours là.

Mme Ritter explique que la police municipale ne peut pas s'occuper uniquement de la sécurité de manifestations puisqu'elle a d'autres compétences. Si elle part sur une arrestation, la police municipale va alors s'en aller avec la personne arrêtée. Cela veut dire que la police municipale ne pourra alors plus assurer la sécurité de la manifestation. C'est pour cette raison qu'il faut un certain équilibre. Par ailleurs, l'utilisation du temps à disposition fait l'objet de discussions avec les magistrats communaux. Ils peuvent par exemple dire que les 10 % ne doivent pas être touchés par les manifestations, mais que ce soit des prestations facturées à part. Tout cela peut être mis en place au niveau des conventions. Le Gena festival représentant un 20 %, cela implique donc de moduler la présence de la police municipale à d'autres périodes. Dans ce cas, la police municipale sera toujours présente, mais cela sera éventuellement sur des périodes plus courtes. **Mme Ritter** donne également l'exemple des gros contrôles de circulation qui nécessitent des effectifs plus importants et, donc, un nombre d'heures plus conséquent. Cela ne signifie pas qu'il n'y aura pas de présence de la police municipale durant la semaine suivante, mais elle sera ajustée.

M. Schornoz a compris que chaque commune faisant appel à la police municipale fixe son propre cahier des charges. Il y a donc un dialogue entre la commune et la police municipale. Maintenant, **Mme Ritter** a parlé d'une éventuelle police de la Champagne, mais cela pourrait conduire à perdre un peu cette identité que chaque village a en fonction des problèmes qu'il rencontre. **M. Schornoz** demande si on peut craindre cette forme de perte de contrôle de la part des communes.

M. Apothéloz explique que l'idée avec cette police de la Champagne c'est que les communes n'achèteront plus des heures de présence, mais un concept global. Si **Mme Ritter** choisit de faire une action et met l'entier de son dispositif pour celle-ci, ces heures ne seront pas déduites d'un autre moment de présence. Il faut comprendre cette police municipale de la Champagne comme étant un service global à disposition de tout le monde. Ce n'est pas parce qu'elle sera basée à Bernex avec principalement des gens stationnés là-bas et qui sont également à disposition de la commune de Bernex qu'on ne les verra pas dans les communes de la Champagne. Actuellement, Aire-la-Ville a 4

heures de présence par semaine, mais s'il y a une vague de cambriolages, comme il y a 3 ou 4 ans, et que **Mme Ritter** doit mettre ses agents sur le terrain de manière prolongée pendant une semaine, elle le fera et cela ne sera pas au détriment des autres heures de présence. Ensuite, elle peut se déplacer dans une autre commune de la Champagne avec son effectif.

Mme Ritter ajoute que le travail actuel est fait au pourcentage parce que cela correspond aux conventions qui ont été faites avec des communes. Cela étant, le but de la police municipale de la Champagne est d'être une police municipale d'un territoire, comme s'il s'agissait d'une seule grande commune. S'il y a une problématique dans un lieu ou un autre, la police municipale s'occupera d'abord de cela. Ensuite, les choses vont s'équilibrer durant l'année. Au niveau de la gestion, **Mme Ritter** s'occupera de vérifier que la police municipale ne se trouve pas durant 90 % du temps à Chancy. Il faut que cela soit cohérent avec une présence qui tourne sur toutes les communes, mais il n'y aurait pas de décompte à la minute près.

M. Schornoz demande si le cahier des charges sera le même pour toutes les communes.

Mme Ritter fait remarquer que le cahier des charges de base correspond aux compétences de la police municipale. Il y a des délits et autres que la police municipale ne peut ignorer et qu'elle est obligée de traiter.

Mme Bolle de Paoli relève qu'il y a peut-être des choses faites à Aire-la-Ville qui n'auraient pas forcément besoin d'être faites à Cartigny.

Mme Ritter indique qu'il y aura des réunions régulières avec les magistrats responsables de la sécurité des communes de la Champagne pour voir ce dont il y a besoin ou non. Le stationnement fait par exemple partie des discussions, déjà parce que ce n'est pas le travail le plus gratifiant pour la police municipale, mais aussi parce que cela dépend de ce que veut la commune. Elle peut par exemple vouloir résoudre un problème à un endroit précis, ce qui pourra donner lieu à une action plus importante. La commune peut aussi souhaiter ne pas mettre l'accent sur le contrôle du stationnement si elle ne le juge pas nécessaire. En d'autres termes, il faut trouver le juste équilibre entre la sécurité et le bien-vivre de la commune. On ne peut pas laisser faire certaines choses qui sont trop dangereuses, mais pour d'autres choses on peut regarder les stratégies qui peuvent être mises en place.

M. Apothéloz précise qu'il y a aura toujours une sensibilité communale.

Mme Walthert demande comment s'articule la collaboration avec la police de proximité cantonale.

Mme Ritter explique que la police de proximité cantonale est en train de se structurer maintenant. À ce jour, pour ce secteur, la collaboration se passe très bien. Il y a 2 îlotiers et un enquêteur de sécurité qui sont sur le territoire. C'est vraiment un appui pour la police municipale parce que cela permet d'avoir des échanges, mais ils ont également des compétences supérieures pour certaines enquêtes. Tout cela passe très bien. Ensuite, cela dépend de la manière dont les choses vont être mises en place, mais **Mme Ritter** ne pense pas que tout sera révolutionné. Ils vont surtout renforcer la proximité parce qu'il y a des lacunes actuellement à ce niveau alors que c'est la base du renseignement. C'est pour cette raison que la police municipale va chaque semaine chez eux et leur donne toutes les informations intéressantes dont elle dispose. Il y a vraiment un échange de données entre les deux.

M. Loeffel note qu'un policier municipal coûte 160'000 F par année, mais que le coût pour Aire-la-Ville était de 16'000 F. Il se demande si ce coût ne devrait pas être de 32'000 F vu que les policiers

municipaux sont toujours par deux.

Mme Ritter signale que la convention avec Aire-la-Ville était déjà en place avant son arrivée. Il faut également préciser que le principe de sécurité et la société étaient un peu différents, de même que les compétences de la police municipale. Il est vrai qu'au moment de la signature de ces conventions, l'agent faisait ses patrouilles tout seul. C'est pour cette raison que ce 10 % est calculé sur un agent, même s'il y a deux agents qui vont à Aire-la-Ville.

M. Loeffel calcule que la police municipale pour la Champagne, avec deux agents, représente environ 400'000 F par année. Divisé par 7 communes, cela donne environ 60'000 F par commune. Cela étant, il faut dire que ces 16'000 F payés par Aire-la-Ville ne sont pas représentatifs.

Mme Ritter indique que, si la décision est prise de créer une police municipale pour la Champagne, cela ne va pas changer la présence de la police municipale sur son secteur, mais ils sont prêts à ce partage de travail de police municipale avec toute la région. Si cela devait se faire, ils sont apparemment plutôt favorables à participer à cette police municipale de la Champagne alors qu'ils seraient ceux qui perdraient le plus. En effet, aujourd'hui, ils ont un certain service pour ce qu'ils paient et ils auront le même service en payant plus.

M. Apothéloz ajoute que la police municipale, c'est comme l'assurance-maladie. Cela coûte toujours trop cher quand on n'en a pas besoin. Par contre, quand on a besoin de ses services, on est bien content de l'avoir. Par ailleurs, quand on regarde le coût d'une police privée, on voit que la police municipale ne coûte pas beaucoup plus cher. Par contre, elle a des prérogatives qui sont beaucoup plus étendues qu'une police privée, celle-ci n'intervenant notamment que sur un domaine privé et ne pouvant rien faire de ce qu'il se passe sur le domaine public. C'est une différence fondamentale. Elle ne fait pas non plus de contrôles d'identité, ni ne peut amender des véhicules mal stationnés. L'agent de sécurité privée, quand il est sur la voie publique, c'est un citoyen lambda.

M. Cogne note qu'il a été question des contrôles de vitesse que la police municipale peut faire. Il garde le souvenir que la commune de Cartigny avait contribué, parmi d'autres communes de la Champagne, à financer le radar et qu'il lui appartenait donc en partie. L'idée était qu'il soit placé au fur et à mesure dans les communes en fonction des besoins et du degré de financement de la commune concernée. Maintenant, **M. Cogne** comprend que c'est la police municipale qui le positionne. Dès lors, il s'étonne qu'il ne soit pas installé ponctuellement dans la commune de Cartigny.

Mme Bolle de Paoli explique que la Commune de Cartigny passait par le TCS qu'elle payait et qui lui apporterait le matériel. Ensuite, sa mise en place était effectuée par le cantonnier.

Mme Zäch estime qu'il y a eu, à l'époque, une discussion sur l'opportunité que les communes de la Champagne achètent un radar, mais cela avait été considéré comme trop cher et, au final, cela n'a pas été fait.

Mme Bolle de Paoli remercie **Mme Ritter** et **M. Apothéloz** pour leur présentation. Elle signale que **Mme Ritter** a mis à disposition sa présentation que les commissaires pourront prendre en partant.

1. Approbation des procès-verbaux des séances des 13 et 27 juin 2016

Le procès-verbal du 13 juin 2016 est approuvé à l'unanimité des membres présents, moins deux abstentions.

Le procès-verbal du 27 juin 2016 est approuvé à l'unanimité des membres présents, moins deux abstentions.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

La présidente informe les conseillers municipaux des dates des séances du Conseil municipal pour 2017 qui figureront bientôt sur CMNET.

La présidente demande si les conseillers municipaux ont des remarques relatives aux décisions prises lors de l'assemblée générale de l'ACG du 22 juin 2016 qui leur ont été transmises par e-mail. Il s'agit des décisions concernant les subventions octroyées par le Fonds intercommunal.

La présidente note que les conseillers municipaux n'ont pas de remarque sur ces décisions.

3. Communications et propositions du maire et des adjointes

- **Mme Bolle de Paoli** revient sur la présentation de **Mme Ritter** et **M. Apothéloz**. Elle rappelle aux conseillers municipaux que les exécutifs des communes de la Champagne se voient régulièrement, ce qui a été le cas mercredi dernier. Actuellement, les choses sont encore floues concernant l'éventuelle police municipale de la Champagne et rien ne sera mis au budget 2017. Il faut également savoir que, dans la Champagne, certaines communes ne veulent même pas entrer en matière. Quant à l'exécutif de Cartigny, ce n'est pas qu'il ne veut pas entrer en matière, mais il veut continuer de suivre le dossier et pouvoir travailler conjointement avec M. Maudet. En d'autres termes, la température générale des conseillers municipaux qui ont été interrogés est très tiède, voire froide. Il y a non seulement la question du coût, mais aussi la problématique de savoir si c'est un réel besoin. Il y aurait, certes, un besoin ponctuel pour une ou deux actions, mais cela ne semble pas suffisant pour que la commune se lance.

Mme Bolle de Paoli continuera à informer la commission sécurité de l'avancée des discussions.

M. Cogne constate que les problèmes que la police municipale semble régler ne concernent pas vraiment Cartigny. Par exemple, il n'y a que peu de gens qui se garent mal. Même s'il y a peut-être trop de circulation, les gens roulent au maximum à 35 km/h (il est vrai que c'est déjà trop vite par rapport à la législation). Il n'y a pas non plus beaucoup de tags. **M. Cogne** n'a donc pas le sentiment que la police municipale apporterait grand-chose par rapport aux soucis que rencontre la commune. Par ailleurs, si elle l'utilisait par exemple pour la fête qu'il y aura le week-end prochain, elle consommerait en deux soirs environ 6 mois de droit à leur utilisation.

M. Vouillamoz trouve que c'est presque grave ce qui se passe dans le canton puisque celui-ci essaie de se décharger sur les communes. Par exemple, **M. Apothéloz** était en train de dire qu'il y a deux numéros d'appel pour la police dans sa commune, l'un pour la police municipale et l'autre pour la gendarmerie. **M. Vouillamoz** estime que cela peut être difficile pour la personne qui appelle de savoir de quel service elle aura besoin. Il trouve que c'est une grosse erreur. Par ailleurs, quitte à mettre de

l'argent, autant que cela soit dans la police cantonale.

Mme Bolle de Paoli fait remarquer qu'un souci serait en effet que la police soit déchargée de certaines de ses tâches et compétences sur les APM. Dès lors, ceux-ci n'auraient plus le temps de venir dans les communes faire tout ce qui a été décrit ce soir.

M. Vouillamoz trouve que, avec ce concept, on va se retrouver dans le même problème que l'on rencontre actuellement avec la police cantonale. Cela va être un concept intercommunal et les policiers municipaux vont se retrouver principalement dans les communes où il y aura des problèmes réguliers, c'est-à-dire les grandes communes suburbaines. Il y aura alors moins de présence de ces agents ailleurs, surtout qu'ils ne seront plus tenus à un contrat fixant un certain nombre d'heures.

Mme Bolle de Paoli estime que, pour ces différentes raisons et en raison du flou existant, il est encore trop tôt pour que Cartigny se lance maintenant.

Mme Walthert ajoute qu'il faut encore attendre de voir à quoi correspondra la police cantonale de proximité qui se met en place. Cela étant, elle doute qu'elle sera suffisante en nombre.

- **Mme Bolle de Paoli** rappelle que le **repas des aînés** a lieu le samedi 19 novembre 2016 à midi.
- **Mme Zäch** signale que la distribution des poubelles vertes a été un succès. Les conseillers municipaux ont peut-être remarqué que 4 personnes réalisaient un sondage à cette occasion. Il y a eu beaucoup de discussions avec Serbeco parce que, dans le cas où un maximum de petites poubelles vertes doivent être récupérées, il y aura peut-être des modifications à faire dans les points de récupération. Dans un premier temps, l'exécutif a en effet trouvé bien de faire une petite enquête sur le village de Cartigny. Il y aurait également la possibilité, l'année prochaine, de faire une étude plus conséquente, mais on en parlera plus tard. Mme Zäch ajoute que suite à l'enquête et à l'infrastructure mises en place, il y aura sûrement un dépassement par rapport au budget. Enfin, les conseillers municipaux pourront profiter de la visite prévue le lundi 26 septembre 2016 de poser toutes les questions qu'ils souhaitent à Serbeco.
- **Mme Zäch** rappelle que la fête du Cartiglobe se déroulera ce week-end. La jeunesse a travaillé sur le même principe que l'année dernière puisque cela a très bien fonctionné. Il y a toujours autant d'agents de sécurité et la présence de la FEGPA et des TSHM. Puis, bien évidemment, les Noctambus qui partiront et reviendront par Cartigny. Pour le reste, dans les grandes lignes, rien n'a changé.
- Mme Walthert rappelle que le vernissage de l'Espace Gallay aura lieu le 5 octobre 2016 à 18h00. Il s'agit d'une exposition collective des artistes du village.

4. Rapports de commissions

- **La présidente** note qu'il n'y a pas de rapports de commissions, mais elle demande si les conseillers municipaux ont des commentaires à apporter.

Mme Walthert rappelle que la commission des finances va bientôt se réunir pour faire une première lecture du projet de budget 2017. Si les conseillers municipaux ont encore des idées ou des projets pour 2017, c'est le dernier moment pour en faire part.

5. Propositions et questions

M. George avait demandé, lors de la séance du Conseil municipal du 13 juin 2016, si une assemblée générale de CABC était bientôt prévue. Etant donné qu'on lui avait répondu que la commission des finances allait en parler, il aimerait savoir où cela en est.

Mme Walthert signale que l'exécutif a reçu le rapport de la fiduciaire il y a environ dix jours. Quant à l'assemblée générale, elle aura lieu le 17 octobre 2016, juste avant la séance du Conseil municipal.

M. George veut bien aller à l'assemblée générale de CABC, puisque les conseillers municipaux ont le droit d'y aller, mais il aurait voulu avoir au préalable l'avis de l'exécutif ou de la commission sur les comptes.

M. Cogne relève que, le 28 juin 2016, la commission des finances a reçu le président de CABC qui lui a fait un tour d'horizon. D'ailleurs, elle n'a assurément pas fait de rapport, sinon il aurait été présenté aujourd'hui. **M. Cogne** estime qu'il aurait tout de même fallu faire un rapport de ce qui a été dit à la commission des finances.

M. George constate qu'il faut, à chaque fois, venir à la charge pour avoir les informations. S'il n'avait pas posé la question, la date de l'assemblée générale n'aurait probablement pas été communiquée aux conseillers municipaux.

M. Loeffel plaide coupable. Cela étant, les membres de la commission des finances seront certainement d'accord pour dire que l'idée n'était pas de cacher quelque chose. C'est plus probablement lié au fait qu'il y a eu deux mois d'été dans l'intervalle. D'ailleurs, il en profite pour remercier **M. George** d'avoir rappelé ce point.

La commission des finances fera un rapport pour la prochaine séance.

La présidente lève la séance 21h50

La présidente :

La secrétaire :

Un-e conseiller-ère :

.....

.....

.....